

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Chiffres et faits

Assurance suisse contre
les risques à l'exportation SERV



www.serv-ch.com/rapport

Minimise risks. Maximise exports.

Chiffres et faits

Fondée en

1934

sous le nom de GRE (Garantie contre les risques à l'exportation). La SERV a remplacé la GRE en janvier 2007 dans ses droits et obligations.

Gouvernance d'entreprise

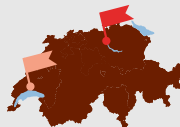
Établissement de droit public doté d'une personnalité juridique propre. La SERV s'organise et se gère de façon autonome. Elle s'autofinance et gère sa propre comptabilité (elle fait partie de l'Administration fédérale décentralisée).

Mandat de base

Le mandat de base de la SERV comprend la création et le maintien d'emplois en Suisse ainsi que la promotion de la place économique suisse dans la concurrence internationale (art. 5 LASRE).

Siège principal

Zurich



Bureau ouvert
à Lausanne en 2010

Nombre de collaborateurs

92

Surveillance

Le SECO (Direction de la promotion économique) assume les obligations afférentes à la surveillance de la SERV. Il réalise, avec la participation du SG-DEFR, du DFAE et de l'AFF, des entretiens de contrôle trimestriels avec les dirigeants de la SERV.

Effets sur les emplois

Les assurances de la SERV permettent de créer et de maintenir jusqu'à

21 000

emplois en Suisse.

Portefeuille de la SERV

Les trois secteurs d'exportation les plus importants dans les opérations couvertes par la SERV en 2025

47%

Construction de machines, électronique, transformation des métaux, prestations d'ingénierie

20%

Trains, infrastructure et technologie ferroviaires

15%

Production et distribution d'électricité

Chiffres-clés

au 31 décembre 2025

CHF 27 mio.

Résultat d'entreprise

CHF 8 907 mio.

Engagement d'assurance

CHF 2 303 mio.

Nouvel engagement

CHF 55 mio.

Charge des sinistres

CHF 14 mia.

Plafond d'engagement¹
(taux d'utilisation de 81,4 %)

Base clientèle SERV



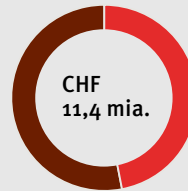
21%

Grandes entreprises

79%

PME

Exposition²



CHF
11,4 mia.

53%

Grandes entreprises

47%

PME

¹ Pour information: le 1^{er} avril 2026, le Conseil fédéral a relevé le plafond d'engagement à CHF 16 milliards.

² La SERV définit l'exposition comme l'engagement plus la somme d'assurance des accords de principe pour des assurances ou des garanties (AP).

La SERV peut assurer les opérations d'exportation réalisées par des entrepreneurs suisses de tous les secteurs contre les risques économiques et politiques³ encourus.

- Les **assurances** et les **garanties** de la SERV offrent aux entreprises exportatrices suisses une protection contre les **défauts de paiement** tout en facilitant le financement de leurs exportations.
- La SERV offre des couvertures d'assurance pour des financements qui bénéficient indirectement de la **note AAA** de la Confédération suisse.
- Les solutions que propose la SERV aident aussi les entreprises à accéder à des **crédits** et à obtenir des **limites de crédit** plus élevées pour couvrir leurs coûts de production, ce qui contribue à améliorer leur **position de trésorerie** quand elles exportent ou à croître sur de nouveaux marchés d'exportation.
- Outre les exportations de **biens**, la SERV couvre aussi celles de **services**, notamment les travaux de construction, d'entretien et d'ingénierie ainsi que les contrats de licence et de savoir-faire.
- Il n'y a **pas de valeur minimale** pour une assurance. La somme d'assurance peut aller de quelques milliers à plusieurs centaines de millions de francs.
- **Subsidiarité**: la SERV propose ses assurances en complément des offres émises par les **assureurs privés**.
- La SERV est **autofinancée**, c'est-à-dire qu'elle se finance grâce aux primes ajustées au risque qu'elle perçoit et aux intérêts sur le capital, et donc sans recourir aux deniers publics.
- La SERV dispose d'une longue expérience en matière d'évaluation et d'analyse des risques de crédit (et des projets) **des pays, des banques et des entreprises**.

³ **Risques politiques**: mesures étatiques extraordinaires ou événements politiques exceptionnels tels que guerre, révolution, annexion et troubles civils à l'étranger, ainsi que mesures étatiques intérieures (interdictions d'exportation). **Risques économiques/de ducroire**: l'insolvabilité ou le refus de paiement de l'acheteur. La SERV couvre autant le risque de ducroire d'acheteurs publics que d'acheteurs privés.

Conditions cadres – intégration internationale

La politique commerciale de la SERV découle de bases juridiques (loi et ordonnance)⁴ et des objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Dans le cadre de ses opérations, la SERV prend en considération les objectifs de politique étrangère de la Confédération dans les domaines de la coexistence pacifique entre les peuples, de l'environnement, du développement, des droits de l'homme et de la démocratie. La loi sur la SERV régit en outre les conditions de base qu'une opération d'exportation doit remplir pour pouvoir être assurée par la SERV. La SERV respecte aussi les engagements pris par la Suisse dans le cadre de conventions internationales, dont l'Arrangement sur les crédits à l'exportation de l'OCDE et le Guide de bonne gouvernance du groupe Crédits à l'exportation de l'OCDE.⁵ Elle fait aussi partie de l'Union de Berne, association internationale des secteurs publics et privés des crédits à l'exportation et des assurances d'investissement, où elle contribue à l'acceptation internationale de principes et de valeurs dans l'assurance des crédits à l'exportation et aux échanges entre les assurances de crédits à l'exportation et les assurances d'investissement.

Objectifs stratégiques du Conseil fédéral

Pour la période stratégique 2024-2027, le Conseil fédéral maintient l'orientation actuelle: la SERV doit continuer à contribuer au maintien et à la création d'emplois en Suisse ainsi qu'à la promotion de la place économique suisse en facilitant la participation

de l'économie d'exportation suisse à la concurrence internationale. Elle doit également permettre aux entreprises suisses d'accéder à de grands projets d'infrastructure à l'étranger. La SERV est invitée à poursuivre le développement de son rôle de «facilitateur commercial» (voir paragraphe suivant). Le Conseil fédéral tient par ailleurs à ce que les offres de la SERV répondent aux besoins de l'économie d'exportation suisse et lui permettent de rester compétitive au niveau international. La SERV doit informer la Confédération à un stade précoce des évolutions importantes à long terme et lui soumettre des propositions de solutions correspondantes.

«Team Switzerland Infrastructure»

La «Team Switzerland Infrastructure» a été créée en 2021 par la Confédération dans le cadre du mandat de grands projets d'infrastructure (mandat GIP) afin d'encourager la participation des entreprises suisses à de grands projets d'infrastructure à l'étranger.⁶

⁴ Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 1^{er} janvier 2016 / ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 1^{er} janvier 2013

⁵ Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale; Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public; Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les pratiques de prêt durables et de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

⁶ Le Conseil fédéral améliore l'accès aux projets d'infrastructures étrangers (admin.ch) (SG-DEF, 21.04.2021)

Grâce à l'étroite collaboration ainsi mise en place entre les services fédéraux, les instruments de promotion des exportations et le secteur privé, les entreprises exportatrices suisses bénéficient d'informations pertinentes sur les projets et les solutions de financement, ainsi que d'un accès aux décideurs. Cela leur permet de mieux se positionner face à la concurrence internationale et d'augmenter leurs chances de participer à des projets. Le «Team Switzerland Infrastructure» regroupe la SERV, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem, suisse.ing, Swissrail et des services spécialisés de l'administration fédérale. Depuis début 2026, la SERV assume la responsabilité globale et coordonne la collaboration entre toutes les organisations partenaires et les services fédéraux concernés. L'approche «Team Switzerland» porte déjà ses fruits: les entreprises générales étrangères⁷ se montrent très désireuses d'intégrer des exportateurs suisses à leurs projets, surtout lorsque le financement de ces acteurs est couvert par la SERV.

En 2025, la SERV a réalisé cinq grands projets d'infrastructure pour une valeur totale de plus d'un demi-milliard de francs suisses. Près de 50 sous-traitants suisses ont pu y participer. Parmi ceux-ci figurait par exemple un projet visant à améliorer l'approvisionnement en eau en Angola. Fin 2025, l'exposition de la SERV dans onze grands projets d'infrastructure actifs s'élevait à plus d'un milliard de francs suisses, soit près de 10 pour cent de son exposition totale.

⁷ Entreprises générales: ingénierie, approvisionnement et construction

Thèmes actuels

En tant qu'organisation de droit public de la Confédération, la SERV respecte les prescriptions de politique extérieure et prescriptions climatiques de la Suisse, et tient compte des directives pertinentes de l'OCDE. Le Conseil fédéral attend de la SERV qu'elle mette en place pour la période stratégique 2024–2027 une stratégie d'entreprise durable, dans la mesure de ses possibilités, et qu'elle soutienne la décarbonation et la transition vers une économie verte. Par ailleurs, la Suisse s'efforce d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, dans le cadre des mesures mondiales de lutte contre le changement climatique.

La SERV a donc identifié divers domaines d'action dans le cadre d'un plan d'action climatique. Ceux-ci comprennent, d'une part, les émissions de GES liées à ses activités et, d'autre part, la décarbonation de l'économie par le biais d'incitations et de l'acquisition de projets verts. D'autre part, elle continue d'assurer la transparence grâce à la comptabilisation et à la déclaration de son exposition climatique, et entretient et recherche des partenariats stratégiques dans le domaine du climat.

La SERV accorde déjà des conditions spéciales aux projets respectueux du climat dans le cadre des dispositions de l'OCDE, notamment des durées de crédit plus longues pouvant aller jusqu'à 22 ans ainsi que des modalités de remboursement flexibles. Par ailleurs, la SERV s'engage en faveur d'un dialogue in-

ternational entre experts et d'un échange de connaissances sur les questions climatiques.

La SERV contribue à mobiliser des capitaux privés en faveur de projets écologiques et s'engage à renforcer leur soutien, en adéquation avec la demande et les intérêts de l'économie d'exportation suisse (par exemple, réalisation de projets d'énergie éolienne au Kosovo et aux États-Unis en 2025). En principe, la SERV ne soutient pas les projets liés au charbon, au pétrole et à la tourbe, ni les projets d'extraction de gaz (en amont). Parallèlement, elle constate toutefois une augmentation mondiale de la demande en centrales à gaz, qui restent souvent essentielles à l'approvisionnement énergétique et au progrès économique, en particulier dans les pays en développement et pays émergents. Cela peut entraîner des conflits d'objectifs dans les décisions d'assurance, auxquels la SERV fait face en procédant à une évaluation systématique des intérêts et des risques et en entretenant un dialogue étroit avec le SECO.

Révision partielle de la loi sur la SERV

La loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) a presque 20 ans. Depuis sa création, la LASRE n'a fait l'objet d'aucune révision fondamentale. Face à l'évolution constante des influences extérieures et des défis géopolitiques, la SERV a dû constater, ces dernières années, qu'elle se heurte de plus en plus à ses limites réglementaires, ce qui complique et parfois même empêche la mise en œuvre de sa mission de soutien de la compétitivité des entreprises suisses.

Fin 2025, le Conseil fédéral a défini les orientations pour la poursuite du développement de la SERV et a mis sur les rails une révision partielle de la loi sur la SERV. L'économie d'exportation suisse soutient cette réforme législative, qui lui permettra de rester sur un pied d'égalité avec les autres pays et de demeurer compétitive à l'échelle internationale.

La révision partielle de la loi poursuit deux objectifs principaux: premièrement, l'objectif est que les exportateurs bénéficient d'un allègement administratif supplémentaire et d'un accès plus simple et plus rapide aux assurances de la SERV. Deuxièmement, il convient de créer les conditions nécessaires pour lancer de nouveaux produits et les adapter de manière plus flexible aux besoins en constante évolution de l'économie d'exportation. Pour les PME en particulier, les solutions d'assurance qui facilitent la gestion de la trésorerie revêtent une importance croissante.

La consultation relative à ce projet est prévue pour 2026 et il devrait être traité au Parlement en 2027.

Toujours à vos côtés, même en période de changement.

SERV 2026

Contact

Schweizerische Exportrisikoversicherung SERV

Genferstrasse 6

8002 Zurich

info@serv-ch.com

Téléphone +41 58 551 55 55

www.serv-ch.com/de

Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV

Avenue d'Ouchy 47

1001 Lausanne

lausanne@serv-ch.com

Téléphone +41 21 613 35 84

www.serv-ch.com/fr